

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an... 18f. » 24f. «  
Six mois... 10 » 15 «  
Trois mois... 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Une nouvelle preuve des préoccupations constantes de l'Empereur, pour les besoins de tous les hommes de dévouement qui défendent l'honneur du drapeau, au dehors, et l'ordre social, au dedans, se trouve encore aujourd'hui dans les colonnes du *Moniteur*. Par ordre de Sa Majesté, M. le maréchal Vaillant a élaboré sur la situation pécuniaire des simples gendarmes à cheval et des sous-officiers et gendarmes à pied, un remarquable travail qui vient d'être sanctionné par un décret impérial, dont la teneur sera certainement approuvée en France par tous les honnêtes gens.

Depuis longtemps, il n'était pas un seul administrateur départemental ou communal qui ne gémit de l'insuffisance du traitement accordé aux simples gendarmes. La solde de ces braves, toujours prêts à sacrifier leur vie pour protéger la fortune et la sécurité des familles, avait été fixée, par une loi qui remontait au 28 germinal an VI, c'est-à-dire à une époque où la cherté des subsistances et des objets d'équipement était moindre de près de moitié qu'à présent. L'administration de la guerre avait cherché à remédier au mal, soit par une ordonnance du 30 avril 1841, soit par un décret du 17 février 1853; mais l'amélioration s'était bornée à des palliatifs qui avaient malheureusement laissé les gendarmes non gradés, dans leur état précaire. L'Empereur n'a pas voulu que cette regrettable anomalie entre la prospérité générale et la situation de ceux qui en sont les plus énergiques soutiens, se perpétuât plus longtemps. La solde des gendarmes à cheval, des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied des compagnies départementales sera donc augmentée, à dater du 1<sup>er</sup> juin 1855, de 150 francs par an.

En ordonnant cette augmentation, l'Empereur vient enfin de payer une dette sacrée, contractée depuis longtemps par le pays tout entier. Nous ne pouvons en douter, la France la ratifiera. Ainsi que le fait observer, avec un grand esprit de justice et une haute raison, M. le Ministre de la guerre, le renchérissement des denrées de première nécessité, résultat de plusieurs mauvaises récoltes, a rendu plus pénible encore la situation déjà si précaire des militaires de la gendarmerie. Cet état de choses, signalé à différentes reprises, par les inspecteurs généraux, ne pouvait laisser Sa Majesté plus long-

temps inactive devant les besoins d'une arme qui, par les services importants qu'elle n'a cessé de rendre au pays, s'est acquis la juste sympathie des populations. La gendarmerie française ne bénira pas seule la décision de l'Empereur. C'est aussi par la France entière qu'elle sera applaudie. — Havas.

« Vienne, mercredi 30 mai. — Le bruit court ici que le grand duc Constantin a résigné ses fonctions de grand amiral de la marine russe.

« La parti de la paix aurait repris de l'ascendant à Saint-Petersbourg. Une nouvelle note serait envoyée aux cabinets allemands. » — Havas.

Le *Times* du 30 mai revient en ces termes, sur les récents succès des armées alliées :

« Le siège, à proprement parler, marche avec une grande activité; surtout depuis l'attaque de l'extrême gauche, où le général Pélissier a donné une impulsion nouvelle aux opérations de l'armée française. A l'attaque faite dans la nuit du 2 mai, on a enlevé une portion des ouvrages extérieurs des Russes; mais il restait un retranchement considérable entre le bastion Central et le fort de la Quarataine, qui a été pris dans la nuit du 22 au 23. Le prince Gortschakoff annonce que l'armée russe a perdu 2,500 hommes « en repoussant l'ennemi; » mais en réalité les Russes n'ont pas repoussé les Français, et leurs pertes s'élèvent au double de ce nombre.

« Le général Pélissier annonce expressément que ses troupes se sont définitivement établies dans l'ouvrage; nous en concluons que la ligne de contre-approche russe a été tournée contre la place et forme une partie de la quatrième parallèle de l'attaque. Les Français construisent aussi et ils arment de nouvelles batteries à 110 mètres de la place. Au lieu de sorties dirigées par les Russes contre les lignes des assiégeants, nous sommes avancés dans les positions de l'ennemi, et sur tous les points un vrai progrès a été fait.

« Le 25 mai, le général Pélissier annonce l'occupation de la vallée de la Tchernaiâ. Durant tout l'hiver, les alliés ont été retranchés sur la rive méridionale de cette petite rivière défendus contre toute attaque par les rochers qui ferment la vallée. Les Russes ont tenu et fortifié de la même manière la rive septentrionale, où se trouvent les ruines du vieil Inkermann. Leurs canons en position comman-

daient la vallée, et parfois atteignaient notre campement de l'autre côté. Aussi longtemps qu'ils ont occupé ces hauteurs en force, il a été impossible aux alliés de descendre la rivière, et comme on nous annonce que la Tchernaiâ est maintenant dans nos lignes, on peut en inférer que les forces qui les commandaient de l'autre côté, ont été rétirées.

« Le général Pélissier dit expressément que l'ennemi n'étant pas en force, a fait peu de résistance » et s'est retiré dans les montagnes. » Mais si nous comprenons bien l'expression dont il s'est servi, il en résulterait qu'une partie peu considérable de l'armée russe reste entre la Tchernaiâ et l'embouchure du Belbek, et que les alliés peuvent conséquemment s'emparer avant peu des hauteurs au nord de cette rivière et compléter l'investissement de la ville. L'occupation de la Tchernaiâ semblerait impliquer aussi l'occupation des deux côtés de la vallée, sans quoi l'occupation temporaire de la partie la plus basse ne serait d'aucune utilité.

« Il ne faut pas oublier que les dépêches officielles, nos correspondances et nos avis télégraphiques nous forcent à suivre simultanément deux périodes distinctes de la guerre dans une série d'événements séparés par une intervalle de dix ou douze jours. Par conséquent, dix jours de plus s'écouleront probablement avant que nous recevions des détails de l'occupation de Kertch ou du mouvement sur la Tchercaïa, et nous croyons que nous apprendrons un jour l'heureuse et glorieuse terminaison de la campagne longtemps avant qu'il soit possible d'en connaître les combinaisons. »

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle un rapport à l'Empereur par S. Exc. le Ministre de la guerre sur les tarifs de la solde dans la gendarmerie, suivi du décret suivant :

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présent et avenir, salut :

Vu l'article 5 de la Constitution; vu les tarifs de solde aujourd'hui en vigueur dans la gendarmerie; considérant que la solde attribuée aux gendarmes à cheval, ainsi qu'aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied, n'est pas proportionnée à celle des sous-officiers et brigadiers à cheval, et qu'elle est insuffisante pour assurer leurs besoins; considérant qu'il est urgent d'améliorer la position pécuniaire,

## FEUILLETON

## UN BIENFAIT N'EST JAMAIS PERDU.

I. LE DÉPART.

Le soleil venait de disparaître derrière les sommets gigantesques des montagnes, la nuit s'abaissait douce et fraîche dans la vallée, on n'entendait plus que les soupirs de la brise du soir, le murmure des cascades, le bruit sourd du torrent qui s'enfuyait dans le lointain, et le cri de quelque oiseau égaré qui appelait sa mère et cherchait son nid dans la feuillée des arbres.

Le paysage qui se déroule sous nos yeux, à cette heure où le crépuscule, du soir l'enveloppe comme d'un voile d'or et de pourpre, ressemble assez à une de ces peintures que bien souvent nous croyons être le fait de l'imagination ardente du peintre ou de l'écrivain, comme si Dieu n'avait pu, dans sa puissance, créer cette nature sublime de contrastes que le poète rêve avec enthousiasme et recherche avec amour!

Non ce n'est pas le poète, mais c'est Dieu qui, tout auprès de ces fleurs, de ces prairies luxuriantes, de ces bruyères embaumées, de ces cascades fraîches et gracieuses, a formé les montagnes au front couronné de neiges éternelles que les rayons du soleil teignent de rose et de bleu, les glaciers éblouissants sur lesquels le pied de l'homme ne s'est jamais reposé, les rochers où le chamois aime à se jouer avec le danger et l'espace, les forêts de noirs sapins, les torrents indomptés qui emportent en

mugissant la blanche écume des cascades. Ce n'est pas le poète qui a créé cette nature simple dans la mousse de ses bois et la fleur de ses prairies, sublime dans l'auréole de majesté qui ceint le front de ses montagnes.... Ce n'est pas lui qui a fait dans ses rêves d'or le chalet, le hameau et l'église du village, clonés, pour ainsi dire, sur le penchant de l'abîme, et si frères qu'un souffle de l'ouragan pourrait les précipiter dans la vallée, malgré la masse informe de rochers qui leur sert de dôme et d'abri.

Tout cela donc n'est point le fruit d'une imagination mélancolique, rêveuse ou exaltée; ces magnificences existent et se trouvent réunies dans un coin presque ignoré de la Savoie, qu'on nomme la vallée de Sixt, et où se passe la première scène de l'histoire que nous allons raconter.

C'était le temps où les vents de l'automne emportent dans la plaine les feuilles des arbres. Alors aussi les montagnes semblent secouer de leurs flancs les enfants qu'elles ne peuvent nourrir. La misère serait grande, dans la chaumière, si tous devaient s'asseoir autour de l'âtre pendant que la neige et les glaces rendent inutiles tant de bras vigoureux. Il faut que la mère trouve dans le besoin le courage du sacrifice, pour dire à son enfant : Pars, à la grâce de Dieu!

Chaque année donc, les jeunes gens de la vallée partaient pour Paris, afin de recueillir pendant l'hiver, à force de fatigues et de privations, quelques pièces d'ar-

gent, qu'au retour ils offraient à leurs parents.

Le jour du départ était donc arrivé.

La petite caravane, sous les ordres du vieux Simon, qui vingt fois déjà avait fait le même voyage, n'attendait plus que le signal pour se mettre en route. Qui donc pouvait capser ce retard?... Un jeune enfant, le plus pauvre mais le plus aimé de tous, n'avait pas encore répondu à l'appel. Personne, si ce n'est Dieu, sa mère et lui, ne savait pourquoi.

Qu'il nous soit permis de soulever le voile de ce mystère et de conduire le lecteur dans la chaumière du jeune Paul, où se passe en ce moment une scène des plus touchantes.

Une lampe, suspendue à une chaîne de fer, répandait sa lueur rougeâtre et douteuse dans une chambre pauvre, dépourvue de tout, même des choses les plus nécessaires à la vie. Au lieu de lit, un peu de paille recouverte de haillons; pour sièges, deux bancs vermoulus; pour table, une planche posée sur deux tréteaux; pour foyer, quatre pierres prises dans le torrent. Ajoutons à cela quelques ustensiles de cuisine en fer rouillé, un peu de vaisselle en terre vernie, et nous aurons le détail de tout l'ameublement de cette chambre.

Cependant, nous avons oublié de mentionner une croix de bois noir, fixée contre la muraille entre deux branches de buis bénit. C'est sur cette croix que le jeune Paul et sa mère fixent en ce moment leurs yeux remplis de larmes... Ils se disaient adieu et au revoir, en pré-

naire de ces militaires, qui sont pour la plupart chargés de famille; sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre; avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. A dater du 1<sup>er</sup> juin 1855, la solde des gendarmes à cheval, des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied des compagnies départementales est augmentée de 150 francs par an.

Art. 2. Les autres fractions de l'arme participeront à cette augmentation dans les proportions déterminées par le tarif ci-annexé.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Le *Moniteur de l'Armée* publie la biographie du général Pélissier :

« M. le général Pélissier (Aimable-Jean-Jacques), qui vient d'être appelé, par décision impériale du 16 mai, au commandement de l'armée d'Orient, est né à Maromme, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure), le 6 novembre 1794.

» Entré au service à sa sortie du lycée de Bruxelles, en qualité d'élève d'abord à l'Ecole d'artillerie de la Flèche le 12 juin 1814, puis le 25 août suivant à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, M. Pélissier fut attaché, le 18 mars 1815, à l'artillerie de la maison du Roi, avec le rang de sous-lieutenant. Employé dans ce grade, le 10 avril 1815, au 57<sup>e</sup> de ligne, l'un des régiments de l'armée rassemblée sur le Rhin; mis en non activité au licenciement le 26 août, rentré à la légion départementale de la Seine-Inférieure le 25 octobre de la même année, il fut admis, le 20 janvier 1819, dans le corps d'état-major, à sa formation. Placé le 1<sup>er</sup> mai 1819, en qualité d'aide-major de ce corps, au régiment des hussards de la Meurthe, après avoir servi 4 ans dans l'infanterie, il fut promu au grade de lieutenant le 16 août 1820. Son stage de deux ans terminé dans la cavalerie, il avait été affecté au 51<sup>e</sup> de ligne, lorsque, sur sa demande, il fut envoyé, le 8 juillet 1821, au 35<sup>e</sup>, où son frère aîné était capitaine. Placé à l'état-major général du corps d'armée des Pyrénées le 14 février 1823, admis dans le cadre des lieutenants du corps d'état-major le 11 mars, aide-de-camp du général Gündler le 29 juillet, il fit la campagne d'Espagne de 1823, y donna, dans plusieurs circonstances, des preuves d'un talent fort distingué comme officier d'état-major, et reçut la croix de la Légion-d'Honneur le 22 septembre et celle de Saint-Ferdinand d'Espagne le 30 décembre 1823.

» Après son retour d'Espagne, M. le lieutenant Pélissier accompagna, comme aide-de-camp, dans les inspections de 1824 et 1825, les généraux de Bourk et Vallin. En 1826, aide-de-camp du général Ledru des Essarts, au camp d'infanterie de Saint-Omer, il adressa au ministre de la guerre un mémoire sur les essais faits au camp par la commission des manœuvres. Placé au 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, le 31 décembre 1826, passé au 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la garde royale le 1<sup>er</sup> avril 1827, il fut nommé capitaine au corps d'état-major le 3 juin 1827; il comptait alors près de huit ans de grade de lieutenant, quatorze années de service et deux campagnes.

sence du Dieu qui sanctifie toute douleur.

Pauvre femme! Veuve et malheureuse depuis la mort de son mari, elle ne pouvait donner à son enfant que du mauvais pain noir et un peu de lait... Il fallait donc bien, pour éviter une si grande misère, laisser partir le petit Paul, son enfant chéri, son seul amour de mère... D'ailleurs, Simon ne lui avait-il pas promis de le soigner comme son fils, de veiller sur lui avec toute la sollicitude d'un père? Au reste, qui ne l'aurait pas aimé, ce jeune Paul? Frais et rosé, aimable par son caractère, officieux pour ses petits compagnons, respectueux envers tout le monde, enfant d'un homme regretté dans le pays, chacun portait un sérieux intérêt à la veuve et à l'orphelin. Ce n'était qu'aux prières du vieux Simon et aux conseils des amis de son défunt mari, que la mère avait cédé... Elle avait consenti au départ de Paul, parce qu'il devait revenir bientôt et riche peut-être. La richesse, pour le hameau des montagnes, c'est une escarcelle de cuivre, garnie de quelques pièces blanches et rien de plus.

— Tu vas donc partir, mon enfant, et peut-être ne dois-je plus te revoir, lui disait-elle en pleurant sur son front.

— Oh! si, mère, je reviendrai bien riche, n'est-ce pas; je suis grand et fort, je puis bien travailler pour vous.

— Eh bien, mon enfant, pars et que Dieu te ramène dans mes bras... Et tous deux se tenaient étroitement embrassés, et dans le silence de la nuit on ne distinguait aucun autre bruit que celui de leurs sanglots...

» Aide-de-camp du général Durieu, M. le capitaine Pélissier fit, en 1828 et 1829, la campagne de Grèce, où sa brillante conduite au siège du château Morée lui valut la croix de chevalier de Saint-Louis, et plus tard, la croix d'or de l'ordre grec du Sauveur. En 1830, il fit partie de l'expédition d'Alger, s'y distingua comme précédemment en Espagne et en Morée, fut nommé chef de bataillon au corps d'état-major le 2 octobre 1830, et officier de la Légion-d'honneur le 27 décembre suivant. Aide-de-camp du général Clément de la Roncière, en 1831; employé le 30 avril 1832 au dépôt de la guerre, où il dirigea pendant plusieurs mois la section militaire d'Alger; aide-de-camp le 13 novembre 1832, du général Pelet, commandant du corps d'observation rassemblée sur la Meuse pendant l'expédition d'Anvers; employé à l'état-major de la place de Paris le 9 mai 1833; aide-de-camp, le 15 décembre 1836, du général Reille, président du comité de l'infanterie et de cavalerie; successivement détaché, en 1837, 1838 et 1839, pour remplir les mêmes fonctions, pendant les vacances du comité, auprès des inspecteurs généraux de cavalerie Blanchard et Fandoas; chef d'état-major de la division de cuirassiers du corps de rassemblement sur la frontière du Nord, le 27 janvier 1839; M. le commandant Pélissier fut nommé lieutenant-colonel le 2 novembre de la même année.

» Chef d'état-major, le 31 décembre 1839, de la 3<sup>e</sup> division des troupes à Alger, sous le commandement du général de Schramm, et le 24 novembre 1840, de la division d'Oran; nommé colonel et sous-chef d'état-major de l'armée d'Algérie le 8 juillet 1842; commandeur de la Légion-d'Honneur le 6 août 1843; maréchal-de-camp le 22 avril 1846; commandant de l'ordre de Léopold le 20 janvier 1847; commandant de la division d'Oran le 21 octobre 1848; général de division le 15 avril 1850. M. le général Pélissier a rempli six fois les fonctions d'inspecteur-général des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> arrondissements d'infanterie pour 1848, 1849, 1850, 1852, 1853 et 1854, et a exercé trois fois, en 1850, 1851 et 1855, les fonctions de gouverneur-général de l'Algérie par intérim. Il commandait la division d'Oran, lorsqu'il a été nommé, le 10 janvier 1855, commandant du 1<sup>er</sup> corps à l'armée d'Orient.

» Pendant les quinze années qu'il a passées sans interruption, depuis 1840, en Algérie, M. le général Pélissier a pris part à presque toutes les opérations militaires importantes qui s'y sont accomplies. Il est peu de généraux qui aient servi d'une manière aussi active que lui, et montré plus d'habileté dans la conduite des troupes. Cité maintes fois à l'ordre de l'armée pour son intrépidité, son coup-d'œil, son élan, sa résolution; blessé d'une balle à l'épaule, au bois des Olliviers, le 15 juin 1840, et d'une balle au bras droit dans la campagne de Mascara en 1842, il a souvent commandé avec distinction des colonnes devant l'ennemi. Dans le commandement de la subdivision de Mostaganem, pendant trois ans, dans celui de la division d'Oran, pendant six années, comme dans le gouvernement général intérimaire de l'Algérie, partout, d'après le témoignage unanime des gouverneurs-généraux, sous les ordres desquels il s'est trouvé, il a donné des

— Oh! reprit-elle, après un moment de silence, il me semble, je ne sais pourquoi, que c'est la dernière fois que je te presse sur mon cœur, une voix me dit de ne pas te laisser partir. Mon Dieu, continua-t-elle en se jetant à genoux aux pieds de la croix, faites que mes tristes pressentiments ne se réalisent pas. Donnez-moi assez de vie pour voir mon enfant de retour auprès de moi, et assez de courage pour supporter son absence. Mais, que votre volonté soit faite.

Elle venait d'achever cette prière, lorsqu'un troisième personnage se présenta subitement à la porte de la chambre. C'était le vieux Simon, qui venait s'enquérir du retard de Paul à se joindre au reste de la caravane.

— Eh bien, fit-il en entrant, nous n'attendons plus que toi pour partir. Allons, allons, mon ami, pas de larmes! On en revient de Paris, c'est pas le diable... Hum! J'en suis revenu vingt fois pour ma part, toujours aussi content de revoir le pays, quoiqu'à vrai dire, ajouta-t-il avec attendrissement, j'eusse mieux aimé ne jamais quitter ni l'un ni l'autre.

Enfin, Paul embrassa une dernière fois sa mère, et, muni de son sac et de son bâton, il prit brusquement la main de Simon et s'éloigna sans détourner la tête. Mais sa pauvre mère s'assit tristement au bord du chemin, et ses yeux pleins de grosses larmes le suivirent avidement jusqu'à ce que l'obscurité et les accidents du terrain ne lui permirent plus de le voir. Alors, elle joignit les mains et s'écria: — Mon Dieu, faites que je puisse le revoir encore.

(La suite au prochain numéro.)

prevues d'un remarquable talent d'organisateur et d'administrateur, uni à un mérite supérieur et à une rare énergie. La prise de Laghouat a dignement couronné, par un des plus brillants faits d'armes, sa carrière militaire en Afrique.

» M. le général Pélissier a été nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 10 décembre 1851, et grand-croix le 25 décembre 1853; il a été décoré de la médaille militaire le 15 août 1852. — Baudoin.

#### NOUVELLES DE LA GUERRE.

Nous empruntons les nouvelles qui suivent à la correspondance particulière du *Constitutionnel*.

« Devant Sébastopol, 19 mai 1855.

Vous savez déjà que l'armée de réserve qui se trouvait au camp de Maslak, près de Constantinople, est arrivée en partie.

Hier, la garde, à l'exception des gendarmes, a débarqué, et nous avons déjà plus de 20,000 hommes de renforts; le reste suit sans discontinuer. Nos forces, dans bien peu de temps, seront donc complètement constituées. L'armée espère que l'on va marcher.

A en croire les causeries des soldats, nous irions couper l'herbe sous le pied à la garnison, ou, pour parler plus vrai, à l'armée qui tient garnison à Sébastopol, en nous emparant de vive force du pays par lequel les renforts et les approvisionnements doivent passer? Qu'y-a-t-il de fondé dans ces espérances? Je l'ignore; mais toujours est-il qu'il y a eu de longues entrevues entre lord Raglan, Omer-Pacha et notre général en chef, et que depuis ce moment il nous semble voir régner dans les états-majors un mouvement inusité.

Omer-Pacha est retourné depuis plusieurs jours à Eupatoria. La division turque et égyptienne s'est également embarquée pour le rejoindre. Encore quelques jours, et nous saurons quels nouveaux efforts nos chefs attendent du courage de l'armée alliée. Cependant, des deux côtés, on s'observe, on se prépare, chacun garde ses positions, la canonnade continue, mais sans vivacité.

Ce siège, destiné à présenter de si singulières péripéties, où, pour la première fois, on a vu des travaux s'exécuter à cent mètres de la place, sous le feu des canons de siège, nous montre encore au des emplois des nouvelles armes de précision, si bien nommées *artillerie à bras*. Sans les carabines, toutes ces embuscades, tous ces tirailleurs seraient impossibles, et l'une des meilleures défenses des Russes, celle qui, peut-être, nous a coûté le plus de monde, n'aurait pu s'accomplir. Ce genre de lutte leur convient. Ils savent attendre le danger, et ont dans leur caractère une sorte d'énergie passive qui les rend éminemment propres à ce service ainsi qu'à celui des pièces. Ils sont en néanmoins dans leurs rangs, il faut le reconnaître, des officiers et des soldats d'une rare vigueur, et leurs sorties, composées de volontaires, ont, parfois, déployé une énergique résolution; mais la plupart de leurs braves sont morts aujourd'hui, et nos petits soldats ont complètement la supériorité morale que donne le jeu de la baïonnette.

Il y a quatre ou cinq jours, les Russes ont tenté, à la gauche, vers le Cimetière, une sortie qui leur a coûté cher. Le 98<sup>e</sup> les a reçus de façon à leur ôter l'envie d'y revenir, et un officier russe, en voulant donner l'exemple à ses hommes qu'il ne pouvait entraîner, s'est fait bravement tuer en avant de sa troupe. Tous nos soldats le déclarent, et ils sont bons juges.

Les Russes n'osent pas se risquer au combat corps à corps, aussi a-t-on toutes les peines du monde à retenir nos hommes; à la moindre sortie, ils s'élançant par-dessus le parapet et, au retour, le canon de la place nous fait souvent perdre du monde. La chaleur, qui est venue nous surprendre, après trois jours de pluie et de brouillard, rend le service pénible; mais tous ces vieux régiments du corps de siège sont des régiments trempés comme l'acier. En France, vous avez l'habitude de prendre un type, auquel vous rapportez tous vos éloges. Les zouaves, avec leurs turbans, et leur glorieux cortège d'actions de guerre, ont frappé l'imagination, et l'armée de Crimée vous paraît se résumer dans leurs régiments héroïques. Sans diminuer en rien tout ce que les *chacals*, c'est le surnom qu'ils ont rapporté d'Afrique, ont accompli, bien des régiments ici les valent. Malheureusement pour eux, ces régiments ont un numéro, au lieu d'avoir un nom, et lorsqu'on aura dit 74<sup>e</sup> ou 46<sup>e</sup>, on ne se représentera pas le même soldat; et pourtant rien n'est beau comme ces compagnies d'infanterie, qui ont résisté l'hiver entier aux balles, aux boulets, aux obus, et surtout à la pluie, au froid et à la neige, lorsque durant de longues nuits, il fallait avoir l'œil au guet, et, d'une main raidie par la gelée, charger son fusil. Ces vieux régiments de siège sont d'admirables troupes.

L'état sanitaire continue à être excellent. Au reste, l'armée est trop occupée pour avoir le temps d'être malade. Depuis les lignes de Kamiesch, où 2,000 travailleurs élèvent des fortifications, jusqu'à Inkermans, c'est un mouvement incessant. Ce port de Kamiesch deviendra un jour un grand établissement français, et il a été bien nommé le port de la Providence. Il y a place pour tous et pour tout; grâce à l'ordre mis par la marine et à son puissant concours, embarquement et débarquement de troupes se font comme par enchantement.

Les Anglais sont moins à l'aise à Balaklava, aussi viennent-ils emprunter sur notre littoral, la baie de Kazatch. C'est là qu'a débarqué une partie de l'armée sarde, qui se constitue chaque jour et presque à chaque heure. Ses bivouacs sont établis au village de Karoni, à gauche de la route qui mène de Balaklava au quartier-général de lord Raglan. Le site est ravissant; c'est une vallée creusée comme une coupe évasée. Tout y est frais et vert; une large coupure sur la droite laisse apercevoir les montagnes et leurs crêtes ondulées qui se perdent de l'autre côté de la Tchernaiâ dans un horizon bleuâtre. Cette armée est fort belle; à nos soldats, elle paraît une armée française, et les plus joyeuses accolades ont fêté sa bienvenue. Les bersaglieri surtout, si lestes, si bien tournés, avec leurs jolis chapeaux et ce je ne sais quoi qui leur vient sans doute de leurs Alpes, ont eu grand succès. C'est un puissant renfort comme quantité et qualité. Les officiers et les soldats paraissent pleins d'ardeur. Bien guidés par le général La Marmora, dans lequel on a grande confiance, ils donneront un nouveau lustre à la vieille bannière de la maison de Savoie.

L'harmonie qui règne dans toutes ces armées, composées d'éléments si divers, ne fait perdre à personne son type et son cachet national. Nos amis, les Anglais, ont amené ici leurs goûts pour les paris et les courses de chevaux. Presque chaque semaine il y a grandes réunions, soit au 2<sup>e</sup> corps, soit à Karoni. Jeudi dernier, l'assistance était nombreuse, l'animation était grande, et, malgré la chaleur, pas un ne faisait défaut. Ces courses ont été fort brillantes, et les plus mélicieux amateurs du turf n'auraient eu aucun reproche à leur faire: musique, buffet en plein air, où se débitaient les boissons favorites anglaises, tribune sur une charrette, présence même de quelques très-jolies personnes, femmes d'officiers de l'armée, rien n'y manquait. Le soir, les zouaves donnèrent une représentation sur le théâtre qu'ils ont fort bien arrangé, et jouaient les Anglais pour rire, aux bruyants applaudissements de l'armée britannique. Parfois le grondement du canon accompagnait le couplet de la jeune première (quelque caporal ou soldat que les injures du temps avaient respecté).

Ces singuliers contrastes sont un des plus grands charmes de la vie militaire, et la fatigue du danger est une bonne conseillère de la gaieté.

De temps à autre aussi, nous donnons des camouflets. Nos mineurs se chargent de cette besogne, car donner un camouflet, cette expression que l'on emploie souvent sans savoir d'où elle tire son origine, n'est autre qu'un terme de mine. C'est paralyser le travail de l'ennemi, le détruire en parvenant

à faire éclater des globes de compression ou d'autres engins à l'usage de la destruction souterraine, qui bouleversent son entreprise et tuent souvent ses mineurs; en un mot, être plus habile que lui. Nous avons eu jusqu'ici, à ce qu'on dit, les meilleures réussites, et les sapeurs sont dans l'enchantement.

Il paraît, au reste, que cette guerre dans les entrailles du sol, qui a toutes les péripéties, les ruses et les combinaisons de la guerre au soleil, est plus attachante encore. C'est une chasse à l'homme, elle devient une passion. Ce péril attache, on rampe sous le sol, on s'entend, on s'écoute, on se guette; tant que le bruit existe, il n'y a pas de danger; mais si l'oreille exercée a reconnu que le son se rapproche, dès qu'il cesse, il faut se hâter, c'est une affaire de rapidité, malheur au plus lent: sa vie est en jeu, et s'il tarde, en poursuivant son travail, le mineur ennemi retirera de la terre des fragments de tibia ou de crâne, des débris informes aplatis dans les terres et la roche bouleversée. Aussi on ne perd pas une minute, et le camouflet se donne sans retard. Il y a des points de nos attaques où l'on se bat, avec une égale ardeur, sous le ciel et dans les profondeurs du sol; le dévouement des sapeurs du génie sauve-garde nos travaux et nos soldats.

Cette arme vient de faire une perte nouvelle. M. Ludé Dejardin, récemment promu capitaine, a été frappé d'une balle au moment où il traçait des ouvertures de créneaux. Atteint au front, il a succombé sur le coup. C'est le dix-huitième officier tué dans l'arme du génie, depuis le commencement du siège.

Vous ne sauriez croire l'indignation que la nouvelle de l'attentat commis sur la personne de l'Empereur, a causée dans toute l'armée. Si l'Impératrice avait pu entendre tous les propos tenus, je vous assure qu'elle y eût trouvé et grande consolation et grande confiance. La sollicitude paternelle de l'Empereur pour cette armée, sollicitude dont le général Canrobert a été le si digne et chateux interprète, durant les épreuves des mauvais jours, n'a pas fait des ingrats. — Pour extrait: L. Boniface.

#### EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Madrid, mercredi 30 mai. — Les factions Caspe et Alcanes ont été détruites, le 28, à Valonquirâ. Les deux chefs et un curé ont été fusillés. Le reste des provinces est tranquille.

Les débats relatifs aux pouvoirs extraordinaires, demandés par le gouvernement, continuent dans les Cortès. — Havas.

PIÉMONT. — Le ministère piémontais a été recomposé comme suit: M. Cavour est ministre des finances avec la présidence du conseil; M. Cibrario est ministre des affaires étrangères; M. Lauza est nommé à l'instruction publique; M. Ratazz, à l'intérieur; M. de Foresta, à la justice; le général Durando, à la guerre, et M. Paleocapa aux travaux publics.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Pélessier:

« Le 30 mai, 11 heures du soir.

» J'ai des nouvelles de Kertch du 29: tout va bien. L'escadrille alliée est de retour de la mer d'Azof. Elle a détruit cent six navires de commerce à Berdiansk.

» L'ennemi a incendié lui-même quatre de ses vapeurs et des magasins considérables.

» Une forte garnison laissée dans Iénikalé nous assure la possession du détroit.

» L'expédition a pris quatre-vingt-dix canons de tous calibres. »

Le ministre de la marine a reçu du vice-amiral Bruat, la dépêche suivante:

« Détroit de Kertch, le 29 mai 1855.

» Le commandant Sedaignes, du *Lucifer*, et son collègue le capitaine Lyons, de la *Miranda*, annoncent que, le 26, l'escadrille alliée envoyée dans la mer d'Azof s'étant montrée devant Berdiansk, l'ennemi a mis le feu à quatre de ses navires à vapeur et à des magasins considérables.

» Le lendemain, la baie d'Arabat a été visitée; on n'y a trouvé aucun navire. L'escadrille alliée a échangé une assez vive canonnade avec les forts, et un de ses obus a fait sauter une poudrière.

» En trois jours, cent six navires de commerce ont été détruits par les croiseurs alliés. Il ne reste plus aux Russes, dans la mer d'Azof, qu'un seul navire de trente chevaux. »

« Londres, jeudi 31 mai. — Lord Panmure a reçu de lord Raglan des dépêches qui vont jusqu'à la date du 29 mai.

» Le général Brown a écrit de Kertch à lord Raglan, sous la date du 28, que cinq navires russes chargés de blé, qui entraient dans ce port, ignorant que la place était au pouvoir des troupes alliées, ont été capturés et déclarés de bonne prise.

» Le nombre des canons russes pris par les alliés s'élève à plus de 100.

» Les troupes sont en bonne santé. Dans le reste de la Crimée, les affaires continuent à être dans le même état. » (Constitutionnel.)

#### CHRONIQUE LOCALE.

La semaine dernière, deux repris de justice, retenus à la maison d'arrêt de Saumur, s'étaient évadés très-subtilement pendant la nuit. Par des motifs que tout le monde appréciera, nous n'avions pas voulu parler de cette évasion; mais, aujourd'hui, nous pouvons, sans inconvénient, dire leur faite, en même temps que nous annonçons leur nouvelle arrestation. Trouvés dans des bois, auprès de Montreuil, ils ont repris leur place, qu'ils ne quitteront pas de sitôt. P. GODET.

#### BOURSE DU 31 MAI.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 70 25

4 1/2 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 94 15.

#### BOURSE DU 1<sup>er</sup> JUIN.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 70 20.

4 1/2 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 94.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8, et de M<sup>e</sup> DION, notaire en la même ville, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79.

### VENTE

PAR LICITATION,

de

### DIFFÉRENTS IMMEUBLES,

Situés communes de Saumur et Dampierre,

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, le dimanche 24 juin 1855, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient,

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 19 mai 1855, enregistré, et aux requêtes, poursuites et diligences de:

1<sup>o</sup> François Cohier, cultivateur;

2<sup>o</sup> Louis Cohier, aussi cultivateur;

3<sup>o</sup> François Gasnaot, cultivateur, et Jeanne Cohier, son épouse, de lui autorisée;

4<sup>o</sup> Louis Cohier, tonnelier, et Catherine Frebot, son épouse, de lui autorisée;

5<sup>o</sup> Paul Bertrand, cultivateur, et Marie Bertrand, son épouse, de lui autorisée;

6<sup>o</sup> Jean Bertrand, perrayer, et Louise Gaillard, son épouse, de lui autorisée,

Demeurant tous commune de Souzay;

7<sup>o</sup> Jacques Raveau, cultivateur, et Marie Bertrand, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble commune de Villebernier;

8<sup>o</sup> René Leger, cultivateur, et Louise Mollet, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Parnay;

9<sup>o</sup> Marie Leger, veuve de René Ratouis, domestique, demeurant chez le sieur Chasle à Souzay;

10<sup>o</sup> Etienne Leger, cultivateur, et Renée Rebeilleau, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Souzay;

11<sup>o</sup> Pierre Leger, cultivateur, demeurant à Parnay;

12<sup>o</sup> Renée Bertrand, veuve de Louis Deblaie, cultivateur, demeurant à Mous-sur-Vienne, près Loudun;

13<sup>o</sup> Pierre Touzé, garde-champêtre, et Jeanne Bertrand, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Dampierre;

Ayant tous M<sup>e</sup> Engène-Sincère Segris, demeurant à Saumur, rue Cen-

drière, n<sup>o</sup> 8, pour avoué constitué;

En présence de:

1<sup>o</sup> Le sieur René Herpaillé, boucher, demeurant à Souzay, agissant tant en son nom personnel que comme tuteur de Ernestine-Julienne Herpaillé, sa fille, mineure, issue de son mariage avec dame Julienne Cohier, son épouse, décédée;

2<sup>o</sup> Jacques Pihoué, cultivateur, et Joséphine Touzé, son épouse, demeurant ensemble à Parnay, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Coulbault;

Il sera, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, procédé à la vente, par licitation, des immeubles dont la désignation suit:

Biens situés commune de Saumur.

ART. 1<sup>er</sup>.

Une maison, située au Petit-Puy, composée d'une chambre, une grange, cave au-dessous, grenier sur la chambre, et une autre maison neuve, située au même lieu, composée de deux chambres, grenier, boulangerie, cellier, puits, et toutes les dépendances desdites deux maisons, jardin et ouche, et terre joignant la maison, le tout contenant environ trente-trois ares, joignant au levant Bougreau, aux couchant, nord et midi des chemins.

ART. 2<sup>o</sup>.

Quarante-quatre ares de terre et

vigne, situés au canton des Châteaux, joignant au nord et au couchant David, au midi Mollay et le chemin.

ART. 3<sup>o</sup>.

Vingt-deux ares de terre et vigne, au canton des Raretières, joignant au levant Gouby, au couchant le chemin, au nord Allaire, et au midi Rebeilleau.

ART. 4<sup>o</sup>.

Quarante ares de vigne et terre, situés à la Butte-à-Ricasseau, joignant au levant Sanzay et autres, au couchant Gabillé, au nord Chollet, et au midi Pivron et autres.

ART. 5<sup>o</sup>.

Cinq ares cinquante centiares de terre et vigne, en Galmoise, joignant au levant le chemin, au nord Girard, au midi Chasle, et au midi Richardeau.

ART. 6<sup>o</sup>.

Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, situés au Petit-Puy, joignant au levant le chemin, au couchant et au nord Bouton, et au midi Meignant.

Biens situés commune de Dampierre.

ART. 7<sup>o</sup>.

Quatre ares douze centiares de terre, situés Sous-les-Haies, commune de Dampierre, joignant au levant et au nord le chemin, au couchant Seigneur, et au midi la veuve Coutard.

Les Immeubles ci-dessus désignés

seront criés sur les mises à prix de, savoir, pour :

L'art. 1 <sup>er</sup> .....	4,000 fr.
L'art. 2 <sup>e</sup> .....	2,000
L'art. 3 <sup>e</sup> .....	600
L'art. 4 <sup>e</sup> .....	1,000
L'art. 5 <sup>e</sup> .....	160
L'art. 6 <sup>e</sup> .....	70
L'art. 7 <sup>e</sup> .....	100

Les personnes qui désireront de plus amples renseignements, pourront s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, en l'étude duquel le cahier des charges est déposé ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Fait et rédigé le deux juin 1855. (271) SEGRIS, avoué.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur, en date du 23 mai 1855,

Le sieur François Bodin, marchand cordonnier, demeurant commune de Saint-Martin-de-la-Place,

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Charles Trouillard, juge-suppléant audit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal, (272) A. DUDOUET.

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par Adjudication,

Le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1855, à midi, En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

DEUX MAISONS contiguës, sises à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, nos 19 et 21, consistant en plusieurs bâtiments, vastes caves, cour, puits, jardin.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. FOURNÉ, négociant à Saumur, rue du Puits-Neuf,

Ou audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, place de la Bilange. (274)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 18 juin 1855, à l'heure de midi.

1<sup>o</sup> Une MAISON, appartenant à M. Fromageau, architecte, qui l'occupe, située à Saumur, levée d'Enceinte, n<sup>o</sup> 47, consistant en salon de compagnie, petit salon et salle à manger au rez-de-chaussée; plusieurs chambres et cabinets au 1<sup>er</sup> étage, mansardes et greniers, remise, écurie, cuisine, cave, serre-bois, cour et jardin. — Cette maison joint d'un côté une autre maison appartenant à M. Fromageau, d'autre côté la maison de M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> Bruneau.

2<sup>o</sup> Une MAISON, appartenant aussi à M. Fromageau, située à Saumur, petite rue Beaurépaire, consistant en deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et cabinets au premier étage, grenier au-dessus; cave, jardin, remise et écurie; joignant d'un côté M. Rogeron, d'autre côté les servitudes de la maison occupée par M. Leroux, notaire. (275)

### MESSAGERIES.

Tous les mardis, il partira de Saumur, chez M. BOUSSAIN, Hôtel de la Promenade, une Charrette pour le Mans, passant par la Flèche. Elle repartira de l'Hôtel de la Licorne, au Mans, le vendredi, et arrivera à Saumur le dimanche. (277)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 17 juin 1855, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Royale n<sup>o</sup> 3, quartier des Ponts, avec une sortie sur le quai du Gaz :

Magasin et arrière-boutique, caves, buanderie, serrebois, cours et issues; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, greniers au-dessus.

Mise à prix. . . . . 6,000 fr.  
Une seule enchère fera prononcer l'adjudication.

S'adresser à M. BAILLERGEAU, propriétaire à Saint-Cyr,

Ou audit M<sup>e</sup> CHASLE, place de la Bilange, à Saumur. (276)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Le jeudi 21 juin 1855, à midi,

MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, n<sup>o</sup> 175, appartenant à M. FOLIOT, tailleur d'habits à Saumur.

Il y aura facilités pour les paiements; on pourra traiter moyennant une rente viagère. (273)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Grise, Occupée par MM. Plé et Pollard.

2<sup>o</sup> UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Bodin, n<sup>o</sup> 12.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (260)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> L'AUBERGE du CANARD-ROUGE Située à Saumur.

Rue du Petit-Versailles ;

2<sup>o</sup> La MAISON occupée par M<sup>me</sup> veuve Girard-Delaunay, rue du Petit-Versailles, joignant d'un côté M. Mogniet, charpentier, d'autre côté l'auberge du Canard-Rouge.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE**

**UNE MAISON,**

Servant d'Auberge,

Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Occupée présentement par le sieur Dupuy,

Composée de : chambres basses, cave au-dessus, premier étage, greniers, écuries et autres servitudes, vaste cour, avec terrain propre à bâtir sur la grande route, et jardin.

S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur.

On accordera la plus grande facilité pour les paiements. (247)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite

Un APPARTEMENT, fraîchement décoré, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 8, composé de 2 pièces, petit vestibule, cave et grenier.

S'adresser à M. CATHELIN, concierge. (244)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1855,

1<sup>o</sup> Un premier étage;

2<sup>o</sup> Un second étage et un magasin.

S'adresser à M. COMMON, épiciers rue Saint-Jean. (245)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En 10 lots,

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 10 juin 1855, à midi.

### LES TERRAINS

PROPRES A BATIR,

Situés à Saumur, quai de Limoges, dits Terrains de Fenet.

1<sup>er</sup> LOT. Situé rue des Fondateurs, sur laquelle il a une façade de 34 mètres 99 centimètres, et une autre façade de 9 mètres 80 centimètres sur le quai de Limoges, contenance 352 mètres, mise à prix. . . . . 2,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT. A la suite du 1<sup>er</sup>, façade de 9 mètres 80 centimètres, quai de Limoges, contenance 366 mètres, mise à prix . . . . . 1,550

3<sup>e</sup> LOT. Même façade, joignant la maison de M. Chevallier, contenance 403 mètres, mise à prix . . . . . 1,700

4<sup>e</sup> LOT. Ensuite, même façade, contenance 439 mètres, mise à prix . . . . . 1,550

5<sup>e</sup> LOT. Même façade, contenance 457 mètres, mise à prix . . . . . 1,600

6<sup>e</sup> LOT. Pareille façade, contenance 474 mètres, mise à prix . . . . . 1,650

7<sup>e</sup> LOT. Semblable façade, contenance 489 mètres, mise à prix . . . . . 1,700

8<sup>e</sup> LOT. Même façade, contenance 506 mètres, mise à prix . . . . . 1,800

9<sup>e</sup> LOT. Même façade, contenance 522 mètres, mise à prix . . . . . 1,850

10<sup>e</sup> ET DERNIER LOT, joignant M. Charlemagne Dupuy, même façade, contenance 538 mètres, mise à prix . . . . . 2,250

Total des mises à prix. . . 17.650

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

On pourra traiter avant l'adjudication qui sera prononcée sur une seule enchère.

S'adresser : à M. BROSSÉ, négociant, rue Saint-Nicolas, 45, à Saumur ;

Et audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (235)

**A VENDRE**

**PAVILLON et JARDIN,**

AVEC Puits et Cave,

Situés à Saint-Florent, près Saumur.

**A LOUER**

**TROIS MAGASINS,**

Dépendant de l'hôtel Saint-Jean, à Saumur,

S'adresser à M. FAVIER à l'hôtel Saint-Jean à Saumur, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (259)

Par suite de cessation de commerce,

M. PRAX, M<sup>d</sup> de parapluies, rue Saint-Jean, à Saumur, vendra, à des prix très-modérés, parapluies et grande nouveauté d'ombrelles, marquées et autres. (237)

**A VENDRE ou A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1855,

**UNE MAISON,**

Située à Saumur, rue du Temple, Actuellement occupée par M<sup>me</sup> veuve Delepinais.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (262)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON,

Située à Saumur, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 8, Occupée par M<sup>me</sup> Bonafous,

Composée de plusieurs corps de logis, trois cours, deux écuries, remises, belle cave, joignant au nord M. Chauvet, au midi M. Piette, par derrière M. Courtyllier, et appartenant à M. Chevré-Besnier.

S'adresser à M. CHAUVET, propriétaire à Varrains, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (248)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

**OU A LOUER**

Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 90, appartenant au sieur RIBERT, qui l'occupe. (246)

**A LOUER**

Présentement,

Un APPARTEMENT complet, au second étage, sur la rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 8, maison Louvet.

S'adresser au Concierge. (243)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON, Sise rue de l'Ancienne - Messagerie.

**A CÉDER**

UN FONDS DE CORDONNIER, Rue du Paradis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve AGUILLARD.

**A VENDRE**

**MAISON DE CAMPAGNE,**

Située à Dampierre, sur le bord de la route,

Avec 2 JARDINS affiés de très-beaux arbres fruitiers.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (265)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

### MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.

Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

Etude de M<sup>e</sup> BRY, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

**A CÉDER DE SUITE,**

### Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, ROUENNERIE, FAÏENCERIE ET CIRIERIE.

Chiffre d'affaires important.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BRY, notaire.

Découverte incomparable par sa vertu.

### EAU TONIQUE

### PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 2.

PRIX DU POT : 3 FR. (411)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la

Sous-Préfecture et de la Mairie.